LA NOURRITURE D'ABORD !

Pour un moratoire sur les agrocarburants

Initiative populaire cantonale conçue en termes généraux

Les soussigné-e-s, citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière cantonale, en vertu de l'article 75 de la Constitution et des articles 85 et suivants de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques, demandent au Parlement jurassien d'adopter une loi interdisant, durant cinq ans au moins sur le territoire de la République et Canton du Jura, toute production et transformation d'agrocarburants, importés ou locaux, produits à partir de végétaux cultivés dans ce seul but. Le moratoire ne s'appliquera pas aux carburants issus de déchets.
Des dérogations peuvent être accordées aux agriculteurs qui produisent du carburant pour le fonctionnement interne de l'exploitation.

Membres du comité d'initiative : Pierluigi Fedele, rue des Moissons 66, Delémont, Esther Gerber, route de Domont 30, 2800 Delémont, Erica Hennequin, le Borbet 21, 2950 Courgenay, Rébecca Lena, route de la Communance 8, 2800 Delémont, Lucienne Merguin Rossé, l'Abbaye 105, 2906 Chevenez, Nathalie Muehlestein, rière l'Auberge 2, 2825 Courchapoix, Yvette Pétermann, Petit-Brunchenal, 2800 Delémont 2, Isabelle Plomb Gafner, Champs Médom 30, 2830 Vellerat, Renée Sorg, rière l'Arsenal 4, 2800 Delémont, Clovis Brahier, Dos les Laves 127, 2718 Lajoux, Emmanuel Martinoli, rue des Voignous 4, 2800 Delémont, Philippe Riat, 2886 Epiquerez, Marc Ribeaud, rue des Clarines 18, 2800 Delémont, Thomas Sauvain, rue du Réservoir 8, Delémont, Adem Shala, rue de la Paix 8, 2800 Delémont, Bernard Wipfli, Montois 1, 2863 Undervelier.

Conformément à l'article 91, alinéa 3, de la loi sur les droits politiques, le comité d'initiative statuant à la majorité de ses membres, peut décider le retrait de la présente initiative.
Peuvent signer cette initiative:
– les citoyennes et citoyens suisses, âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis trente jours dans le Canton;
– les ressortissants jurassiens, âgés de 18 ans et plus domiciliés à l'étranger et inscrits dans leur commune d'origine;
– les étrangers âgés de 18 ans et plus, domiciliés depuis 10 ans en Suisse et dans le Canton du Jura depuis 1 an.
Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées si possible en caractères d'imprimerie par le signataire lui-même.

Commune :

	Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse exacte	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					

L'autorité soussignée atteste que les……signataires de la présente liste remplissent les conditions légales.

Date	Signature de l'autorité compétente	Sceau de la commune

Adresse pour le retour des listes: CIAD, CP 2229, 2800 Delémont 2
D'autres feuilles de signatures peuvent être obtenues en s'adressant à <ciad@arso.org>